

LIAISON NATIONALE ADMINISTRATIFS

LA BONNE PAIE...

On pourrait penser au jeu « la bonne paie »

Sauf que ce n'est pas un jeu, que c'est juste la réalité de certain-e-s d'entre nous....

Si on a la bonne paie, pas de souci

Sinon, deux possibilités :



- Il manque les EVS.
- Pas de salaire!!!!

CE N'EST PAS UNE FARCE !!!!

La Direction de la SNCF, en même temps que le transfert des prestations familiales à la CAF, a changé de logiciel de paie. Comme elle était très sûre d'elle, malgré les mises en garde de **SUD-Rail**, elle a poursuivi sa route, en prenant bien soin de fermer l'application qui gérait nos salaires jusqu'alors.

Le 2 décembre 2014, SUD-Rail envoyait un courrier au Président Pépy, lui faisant part des doutes et craintes des agents et de notre fédération :

« Les agents et SUD-Rail demandent des assurances quant au bon déroulement du paiement des salaires en temps et en heure ».

« SUD-Rail et les agents vous demandent de prendre des engagements clairs, auprès des cheminots pour la gestion de tout problème qui surviendrait sur leur solde et sur le transfert des PF et d'intervenir rapidement avant que la

situation sanitaire des agents des APF ne se dégrade plus encore et ne tourne à la catastrophe... »

Il nous était alors répondu par la Direction qu'ils « prenaient l'engagement de tout mettre en œuvre pour remédier aux conséquences financières d'un incident de paie qui pourrait affecter un agent ».

Malgré les courriers, les DCI, aujourd'hui, les soucis de paie perdurent. La Direction ne peut pas nous assurer qu'il y aura zéro problème

Les Gestionnaires des Agences Paie et Famille sont en ligne de mire, car ce sont eux les interlocuteurs des agents. Eh bien, non, ils n'y sont pour rien ! Ne vous trompez pas de

colère ! Bien au contraire, ils n'ont de cesse d'alerter leur hiérarchie. Ils n'en peuvent plus ! Certains fonctionnent même aux médicaments pour tenir le coup.

Aujourd'hui, la Direction ne peut donner de garantie sur le bon traitement de nos fiches de paie. Vérifiez bien que le compte y soit.... De plus, les informations que nous possédons à ce jour, ne nous rassurent pas. En effet, le retard dans la distribution des fiches de paye entrainera un retard dans la vérification, mais aussi sur le ou les rattrapages éventuels à effectuer.

En DCI, la Direction tentait de nous « rassurer »....

« Concernant les EVS qui n'auraient pas été payés par mandat, une procédure de rattrapage a été prévue :

- *Si l'écart est relativement peu important, le rappel se fera sur la paie de février comme c'est habituellement le cas (redressement à m+1) ;*
- *S'il est constaté un incident de paie important, une procédure de mandat d'urgence (en dehors du processus de paie) sera lancée par le National ;*

- *Si un incident de paie échappait aux différents contrôles et provoquait un découvert bancaire pour l'agent, un courrier lui sera adressé, mentionnant un engagement de l'entreprise à rembourser les agios liés à ce découvert et à cet incident (sur fourniture des justificatifs de la banque). »*



Alors, si votre fiche paie comporte des erreurs, des écarts, si vous aviez le moindre incident de paie, demandez au Pôle RH de votre établissement une régularisation immédiate par mandat, et un écrit à fournir à votre banque.

Si on vous dit qu'il est impossible de recalculer vos EVS ? La Direction nous a assuré qu'il serait pris comme référence la solde de décembre.

Informez votre représentant SUD-Rail.

Nous ferons remonter à la Direction.

